

DOCUMENT ANNEXE 4

Conseil municipal — séance extraordinaire (6 juin 1863)

Exposé de monsieur le colonel Marnier, maire de Montmorency, à l'ouverture de la séance extraordinaire du 6 juin 1863 relative au chemin de fer d'Enghien à Montmorency.

« Messieurs les Conseillers,

Avant d'aborder la question importante, la question vitale pour Montmorency, celle d'un chemin de fer, je crois devoir rappeler à vos souvenirs les différentes circonstances qui ont précédé la situation grave dans laquelle nous nous trouvons engagés aujourd'hui.

Vous vous souvenez, Messieurs, qu'en mars 1862, j'appelai votre attention sur la nécessité d'organiser une voie commode et rapide pour le transport des voyageurs entre Enghien et Montmorency, vous fûtes unanimes pour adopter l'exposé de mon rapport.

Alors, une commission fut chargée de donner à ma proposition un développement d'autant plus complet qu'il s'agissait de l'appuyer sur des chiffres, afin que nous puissions reconnaître les charges qui devraient incomber à la commune.

Remarquez qu'alors, il n'était simplement question que de la création d'un boulevard sur lequel devaient être établis des moyens de transports par traction de chevaux.

Eh bien ! il résulta des calculs faits par les membres de cette commission que l'acquisition seule des terrains devait s'élever à une somme de 170 000 F ; que les travaux de terrassement et de macadamisage dépasseraient celle de 70 000 F ; ce qui constituerait au moins une première dépense de . 240 000 F.

Nous nous demandâmes alors où trouver un tel capital et comment servir l'intérêt qu'on pouvait évaluer au moins à 15 000 francs par an.

En supposant même que nous puissions être autorisés à contracter l'emprunt d'un tel capital, il nous eût fallu traiter avec une compagnie qui aurait eu à s'occuper de la confection de la voie ferrée, d'organiser un matériel et un personnel d'exploitation.

C'est sur ces entrefaites que la Compagnie du chemin de fer du Nord à laquelle nous nous adressâmes voulut bien nous venir en aide.

Après un premier examen de la part de ses gens, cette compagnie regarda comme possible de diriger sur un des points culminants de Montmorency un train à vapeur.

Ce fut alors, Messieurs, que sur notre sollicitation cette administration bienveillante consentit à faire exécuter un plan parcellaire et indicatif des terrains sur lesquels passerait le chemin de fer.

Ajoutons ici que cette administration poussa la bienveillance jusqu'à nous offrir de nous avancer la somme nécessaire à l'achat des terrains, se chargeant ensuite d'établir à ses frais le matériel et le personnel nécessaire à l'exploitation du chemin de fer.

Le tracé fait par la Compagnie aboutit, comme vous le savez, au haut de la rue Le Laboureur où serait établie la gare.

Messieurs les membres de la commission eurent à se rendre compte du prix des terrains à acquérir, mais le résultat du travail dépasse de beaucoup nos ressources malgré même les modifications auxquelles l'administration du chemin de fer a fait faire des études, car, Messieurs, il ne s'agirait pas moins d'une somme de 350 000 francs, et même plus.

C'est donc, hélas !, après de mûres réflexions qu'il est malheureusement nécessaire d'exprimer à la Compagnie du Nord tous nos regrets et la remercier des travaux qu'elle a bien voulu faire exécuter dans notre propre intérêt.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans répéter qu'il faut à Montmorency un chemin de fer. Sachez que nous sommes entourés de communes qui toutes ont intérêt à entreprendre des communications avec le chemin de fer du Nord. Ne nous laissons pas devancer, autrement que deviendrait Montmorency !

Si une autre combinaison que celle dont je viens de vous démontrer l'impossibilité peut nous présenter des avantages, n'êtes-vous pas d'avis de tenter cette dernière chance de salut ?

Toutefois, Messieurs, d'après mon idée fixe de la création d'un chemin de fer à Montmorency, m'étant particulièrement attaché à celui dont le Chemin du Nord nous a fait le tracé, je ne suis pas resté sans étudier les différents moyens possibles d'en pouvoir créer un par d'autres directions.